

Guide
de
la petite enfance
0-6 ans



VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE





*Chers parents,
Chers futurs parents*

La Ville, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des intervenants de la petite enfance, se mobilise au quotidien pour répondre au mieux à vos attentes et besoins.

Ce guide vous présente, de manière synthétique, les différents services à votre disposition à Villeneuve-lès-Maguelone en termes de garde, de conseil et d'écoute.

Bonne lecture !

Laëtitia Meddas
Adjointe déléguée
à la Petite Enfance

Marie-Rose Navio
Conseillère déléguée au Relais
Assistants Maternels (RAM) et à la
Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Marie Zech
Adjointe déléguée
à l'Education



Sommaire

- 1. Quel mode d'accueil pour mon enfant ?**
L'accueil collectif municipal p.04
L'accueil familial municipal p.04
L'assistant maternel indépendant p.05
- 2. Les lieux ressources**
Relais Assistants Maternels p.06
Lieu d'Accueil Enfant-Parent p.07
Les partenaires de la petite enfance p.07
- 3. La petite enfance ; et après ?**
Scolarisation p.08
Les services périscolaires p.08
L'accueil de loisirs maternel p.09
- 4. Activités d'éveil et de loisirs**
Théâtre Jérôme Savary p.10
Médiathèque de Métropole George Sand p.10
Aires de jeux p.10
L'offre du tissu associatif p.11



1. Quel mode d'accueil pour mon enfant ?

- **Garde à temps plein ou partiel, régulière ou occasionnelle...
Différentes possibilités sont offertes aux familles.**



★ L'offre municipale

La ville de Villeneuve-lès-Maguelone propose deux types d'accueil pour la petite enfance (de l'âge de 10 semaines à l'entrée en maternelle et jusqu'à 6 ans pour les enfants porteurs d'un handicap).

Accueil collectif

Les enfants sont accueillis en petits groupes d'âge homogène, dans des locaux spécifiquement adaptés d'une capacité de 55 places.

Une équipe pluridisciplinaire - infirmière puéricultrice, infirmière, auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, agents petite enfance - veille à leur bien-être et à leur éveil.

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, l'accueil collectif peut être :

- **régulier**, lorsque l'enfant fréquente l'établissement à temps complet ou partiel ;
- **occasionnel**, pour répondre à un besoin ponctuel ou irrégulier ;
- **d'urgence**, lorsque les parents sont confrontés à un cas de force majeure les obligeant à trouver rapidement un moyen de garde.

Accueil individuel : crèche familiale

La crèche familiale municipale emploie un réseau de onze assistantes maternelles agréées qui accueillent, à leur domicile, un à quatre enfants de moins de 4 ans (jusqu'à 6 ans pour les enfants porteurs d'un handicap).

Une à deux fois par semaine, les enfants et leurs assistantes se retrouvent pour des temps d'éveil et de socialisation (ateliers thématiques, demi-journées d'accueil au sein de la crèche collective...).

HORAIRES

Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30

TARIFS ET PRÉ-INSCRIPTIONS

La participation demandée aux familles est définie selon le barème établi chaque année par la Caisse



d'Allocations Familiales. Elle est déterminée par le contrat d'accueil qui prévoit le rythme et la durée de fréquentation dans l'établissement.

La pré-inscription de votre enfant s'effectue en ligne sur www.villeneuvelesmaguelone.fr à compter du 4^{ème} mois de grossesse.

La pré-demande a une durée de validité de 3 mois. Elle doit être renouvelée et mise à jour avant l'échéance.

Les demandes d'accueil sont gérées par la Commission d'Admission qui se réunit plusieurs fois par an.

QUEL EST LE DÉLAI D'ATTENTE POUR BÉNÉFICIER D'UNE PLACE EN CRÈCHE ?

Le délai d'attente est variable, car fonction de nombreux facteurs : mois de naissance de l'enfant, ordre de pré-inscription, nombre de places libérées à la période souhaitée...

CONTACTS :

Crèche collective :

Céline Gentilhomme, 04 67 69 94 95
creche@villeneuvelesmaguelone.fr

Crèche familiale :

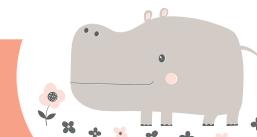
Estelle Besnard, 06 74 58 56 77
creche@villeneuvelesmaguelone.fr

Une entrée en douceur

L'entrée à la crèche représente un changement de rythme et de cadre important pour l'enfant et ses parents.

Pour que la séparation puisse se faire en douceur, une période d'adaptation est proposée aux familles. Ce dispositif va permettre au tout-petit de découvrir la vie en collectivité et de tisser des liens avec l'équipe de la crèche et les autres enfants, grâce à un temps d'accueil qui s'accroît progressivement.

Cette phase transitoire est également importante pour les parents qui apprennent peu à peu à se détacher de leur enfant.



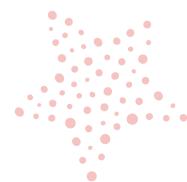
★ L'assistant maternel indépendant

L'assistant maternel indépendant accueille un à quatre enfants à son domicile. Il bénéficie d'un agrément délivré par le Conseil Départemental. Les parents sont ses employeurs : ils établissent son contrat et le rémunèrent.

Une liste des coordonnées de ces professionnels est à votre disposition au Relais Assistants Maternels (lire en p. 6).

2 Les lieux ressources

- Vous avez besoin de renseignements sur les modes de garde proposés localement ou les modalités de recrutement d'un assistant maternel... Vous souhaitez des conseils... Des lieux ressources sont à votre disposition.



★ Les espaces municipaux

Relais Assistants Maternels

Espace d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels et les familles, le RAM propose :

Aux parents et futurs parents :

- toutes les informations nécessaires sur les différents modes d'accueil
- la liste des assistants maternels disponibles sur la commune
- des informations sur la fonction d'employeur (droits, obligations, démarches à effectuer)
- des échanges autour de l'enfant et de ses besoins

Aux assistants maternels et futurs professionnels de la petite enfance :

- des informations sur le statut, les droits et obligations, et sur les conditions d'accès et d'exercice des métiers de la petite enfance
- une écoute et un soutien dans la vie pratique quotidienne
- des temps de rencontre et d'échange d'expériences entre assistants maternels

Aux enfants (accompagnés d'un adulte référent) :

- un lieu de découvertes, d'éveil et de socialisation, à travers des temps d'animation collectifs.

CONTACT :

Relais Assistants Maternels

Catherine Fribault

Maison de la Solidarité
101 boulevard des Ecoles
04 67 69 04 05

ram@villeneuvelesmaguelone.fr

Service gratuit ; le mardi après-midi sur rendez-vous et le jeudi après-midi sans rendez-vous



Lieu d'Accueil Enfant-Parent

Le LAEP est un lieu municipal de soutien et d'accompagnement à la fonction parentale, de rencontre et de jeux pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents.

Les temps d'accueil permettent au tout-petit de partager avec ses pairs, de découvrir la vie en collectivité et ses règles.

Les parents se rencontrent, échangent autour des questions et des préoccupations liées à la parentalité.

Les usagers sont accueillis par deux professionnelles de la petite enfance : une psychologue et une éducatrice de jeunes enfants.

CONTACT :

Lieu d'Accueil Enfant-Parent

Catherine Fribault
Maison de la Solidarité
101 boulevard des Ecoles
04 67 69 04 05



Tous les lundis matin ; service libre, gratuit et anonyme

★ Les partenaires de la petite enfance

La Ville met à disposition de ses partenaires institutionnels et associatifs, des locaux au sein de la Maison de la Solidarité, 101 boulevard des Ecoles.

Prévention santé

Un médecin et une puéricultrice du service Protection Maternelle et Infantile (PMI) proposent des consultations destinées aux femmes enceintes, nourrissons et enfants jusqu'à six ans.

Ce dispositif permet également aux parents de bénéficier de conseils et de réponses à leurs questionnements.

Gratuit sur rendez-vous au 04 67 67 36 70

Soutien à la parentalité

Le Point Ecoute Parents Enfants de l'Ecole des Parents et des Educateurs de l'Hérault est animé par une psychologue.

Les parents d'enfants de tout âge en quête de soutien concernant la parentalité au sens large peuvent être accueillis et accompagnés selon leurs besoins.

Gratuit sur rendez-vous au 04 67 03 43 58

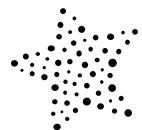
Action sociale

L'assistante de service social du Conseil départemental de l'Hérault accueille les Villeneuvois ayant des enfants mineurs à charge, qui souhaitent être conseillés ou accompagnés.

Gratuit sur rendez-vous au 04 67 67 36 70



3. La petite enfance ; et après ?



★ Scolarisation

Les enfants sont scolarisés lorsqu'ils ont atteint leurs trois ans dans l'année civile de la rentrée scolaire. L'inscription doit être faite au plus tard au mois de mai.

Les agents du Pôle Famille sont vos interlocuteurs privilégiés pour toute question traitant de la scolarisation de votre enfant.

CONTACT :

Pôle Famille

2 place des Héros
04 67 69 75 95



★ Les services périscolaires

La Ville propose différents services aux familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles :

Accueils du matin et du soir

- **Accueil du matin (7h30/8h30)**

Sans inscription préalable - Tarif forfaitaire en fonction des revenus - Arrivées échelonnées possibles

- **Accueil du soir (17h30/18h30)**

Sur inscription - Tarif en fonction des revenus - Départs échelonnés possibles

Accueil du midi (12h/14h)

Ce temps comprend le déjeuner, ainsi que des animations qui s'inscrivent dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT).

Sur inscription - Tarif en fonction des revenus

Pause cartable (16h30/17h)

Un temps dédié au goûter (fourni par les parents) et à la détente.

Départs échelonnés possibles à partir de 16h40

Sur inscription - Gratuit

ALP du soir (de 17h à 17h30)

Durant les Accueils de Loisirs Périscolaires, les enfants se voient proposer des activités de loisirs éducatifs en cohérence avec le Projet Éducatif Territorial.

Sur inscription - Tarif en fonction des revenus

★ L'accueil de loisirs maternel

Le centre de loisirs Pierre Verdier accueille les enfants dès 3 ans, tous les mercredis et durant les vacances scolaires, de 7h30 à 18h30.

Les enfants sont pris en charge par une équipe d'animateurs qui leur propose des activités adaptées à leur âge et à leur rythme et qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet éducatif et pédagogique.

Inscription au Pôle Famille, tout au long de l'année - Tarif en fonction des revenus

CONTACT :

Centre de loisirs Pierre Verdier

59 rue de la Figuière

Tél. : 04 67 27 97 46

extrascolaire@villeneuvelesmaguelone.fr



Le portail Famille :

Un service dématérialisé dédié aux services péri- et extrascolaires

Inscrire son enfant à la cantine, réserver le centre de loisirs, procéder au paiement des prestations..., autant de démarches qu'il est possible d'effectuer en ligne, via le Portail Famille. Cette plateforme dématérialisée est accessible depuis le site internet de la Ville (www.villeneuvelesmaguelone.fr), grâce à des identifiants personnels qui vous seront communiqués par le Pôle Famille.

4. Activités d'éveil et de loisirs



★ Théâtre Jérôme Savary

Le théâtre municipal Jérôme Savary initie le jeune public au plaisir de la rencontre avec les œuvres scéniques, au travers de propositions variées :

- une programmation dédiée et adaptée à chaque cycle proposée durant le temps scolaire, dès la première année de maternelle
- des spectacles à découvrir en famille.

CONTACT :

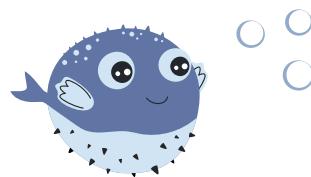
235 boulevard des Moures
04 67 69 58 00

★ Médiathèque de Métropole George Sand

La Médiathèque dispose d'un espace réservé aux bébés lecteurs : premiers albums, imagiers, comptines... Elle organise également des animations spécifiques en direction des tout-petits.

CONTACT :

235 boulevard des Moures
04 67 69 97 17



★ Les aires de jeux

- Mas Crespy – 2/12 ans
- Grand Jardin – à partir d'1 an
- Rue des Sports – à partir d'1 an
- Avenue René Poitevin – 3/10 ans
- Pont de Villeneuve – 4/12 ans
- Rue des Tulipes – 4/10 ans

★ L'offre du tissu associatif

Des associations villeneuvoises proposent des activités dédiées aux 0-6 ans.

Leurs coordonnées ainsi que leurs spécialités sont disponibles dans une brochure disponible à l'hôtel de ville.



« VLM l'appli », un outil simple et pratique
pour une utilisation quotidienne !

Agenda culturel et festif, actualité communale, numéros utiles ... L'application « VLM l'appli » vous permet de profiter pleinement de votre ville.

Cet outil permet également de recevoir des alertes sur des sujets qui vous intéressent, d'entrer en contact avec les services municipaux et d'effectuer vos démarches en quelques clics.



VILLENEUVE
LÈS-MAGUELONE

